

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 4-2019 — (avril 2019) — 1 €

1^{er} mai 2019

**Rassemblement
intersyndical
Pour le progrès
social, la paix,
la solidarité
internationale**





L'éditorial de Catherine Rochar

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochar
- 4 à 7 **4 pages spécial retraites :**
Assemblée débat le 18 juin
- 8 Santé privée L'Ehpad des Noisetiers s'adresse à tous les Ehpad de la Mutualité
- 9 9 mai : la FGF appelle à la grève
- 9 Enseignants : la mobilisation contre la loi Blanquer ne faiblira pas
- 10 & 11 CCN de FO : extraits de la résolution
- 12 Appel intersyndical au premier mai

Premier mai, 9 mai...

Approfondir la mobilisation contre la politique gouvernementale !

5 février, 19 mars, 4 avril, 1er mai, 9 mai....

C'est la liste des journées de grève et de manifestations de la fonction publique ou dans le cadre interprofessionnel. À ces dates il faut ajouter les mouvements de grève importants à la DGFIP, dans l'Éducation nationale et au CHU d'Angers. Il y a eu aussi les manifestations massives parents/enseignants, rejointes par les gilets jaunes, des samedis 30 mars et 13 avril contre la loi Blanquer. Les dates s'empilent et la mobilisation loin de s'affaiblir,

s'approfondit, s'ancre littéralement. La détermination pour obtenir satisfaction sur les revendications est profonde. Dans le même temps, tous les samedis, et malgré une répression brutale, les « gilets jaunes » manifestent. Discrédités comme jamais, affolés par une crise politique qui s'approfondit, par une révolte qu'ils ne parviennent pas à briser, à faire refluer, Macron et son gouvernement cherchent par tous les moyens à terroriser. Samedi 13 avril était le premier samedi où la

loi « anti-casseurs » de Macron s'appliquait. Le gouvernement a voulu en faire un exemple. Toulouse en particulier, mais aussi Paris et d'autres villes ont été le lieu d'un déchaînement de violence policière sans précédent.

Après deux mois de « grand débat » le président de la République et son gouvernement nous annoncent avoir entendu les Français leur demander de poursuivre leur politique (!). Ainsi, le journal **les Échos** du 17 avril indique « **Le projet d'allocation du pré-**

sident que s'apprêtait à diffuser l'Élysée lundi soir est riche d'enseignements sur les intentions d'Emmanuel Macron pour la suite de son quinquennat. La première conclusion est qu'il n'y aura pas de grand virage, mais un approfondissement des réformes (...) ». En tout état de cause, malgré la crise politique, malgré son isolement grandissant, Macron entend poursuivre coûte que coûte sa politique destructrice au compte du capital, poursuivre la politique de destruction des Services publics, s'attaquer au statut des fonctionnaires, est transférer au secteur privé des pans entiers de services publics...

Tout doit y passer! Et en particulier les retraites. Au sommet de l'exécutif, on se divise sur les moyens à mettre en œuvre pour liquider cette conquête majeure de la classe ouvrière arrachée en 1945. Donné démissionnaire il y a une semaine, Jean-Paul Delevoye, chargé par Macron du soin de mettre en œuvre le futur système universel de retraite, poursuit ses concertations que notre confédération, conformément à la résolution de son CCN, a décidé de quitter. Alors que ces « concertations » touchent à leur fin, la presse révèle qu'il travaille à la structure du futur système universel de retraite dans

le seul but de baisser le niveau des pensions du public comme du privé, de détruire purement et simplement l'ensemble des régimes existants.

Et pour couronner le tout, Macron et Philippe nous annoncent que pour financer la dépendance des personnes âgées et handicapées, il faut un report de l'âge de départ à la retraite ou la suppression d'un jour férié ou encore l'augmentation de la durée du travail ou, pourquoi pas, toutes ces mesures cumulées! « *Chantier miné pour Macron* », indiquent **Les Échos**, puisque « **selon un sondage IFOP paru dimanche dernier dans le JDD, 54 % des Français sont opposés à l'idée qu'il leur faut travailler davantage.** »

Enfin, la tentative d'utiliser « l'union nationale » après l'incendie de la cathédrale de Paris c'est transformée en son contraire et à renforcé l'isolement du gouvernement. Alors que depuis des mois on nous justifie l'austérité en indiquant qu'il faut « redonner des marges aux entreprises », que pour cela on supprime l'ISF, on renforce les cadeaux aux entreprises, les plus grandes fortunes du pays sont capables de dégager un milliard d'euros en quelques heures! Mais d'où sort cette manne financière sinon du CICE et

de toutes les exonérations de charges qui leur ont été accordées? Les salariés, les chômeurs et les retraités ne sont pas dupes!

Pour FO, c'est trop! c'est pourquoi l'Union départementale apporte tout son soutien aux salariés en grève.

Avant la journée de grève et de mobilisation du 9 mai, nous manifesterons le 1er mai pour réaffirmer notre solidarité avec tous les travailleurs du monde entier qui luttent chaque jour pour faire aboutir leurs revendications, pour plus de progrès social, pour vivre dignement.

Ce 1er mai sera l'occasion, à nouveau de mettre l'accent sur la liberté syndicale, la liberté de s'organiser et pour exiger l'abrogation de la loi anticasseurs du 10 avril 2019.

Alors le 1er mai, portons partout les revendications! Plus que jamais, il est nécessaire de se regrouper autour du syndicalisme, libre et indépendant porté par Force Ouvrière!

Plus que jamais, il nous faut rassembler les salariés autour des revendications et particulièrement sur l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, la défense et la préservation des Services publics, la défense des Retraites!

Retraites : Il n'y a pas une minute à perdre ! Assemblée débat le 18 juin, 18 h 30, Bourse du Travail d'Angers, salle Pelloutier, présidée par Philippe Pihet, chargé du secteur des retraites

En quittant la concertation sur les retraites, la confédération cgt-Force Ouvrière a pris ses responsabilités. Elle a donné un premier signal au gouvernement et au patronat, mais également à l'ensemble des salariés : *nous n'acceptons pas la remise en cause de nos pensions et sommes prêts à tout mettre en œuvre pour faire échouer le projet gouvernemental !*

Que notre confédération réaffirme cela, aujourd'hui, est d'autant plus important que, mis en difficulté, le Président de la République vient de réactiver l'idée d'une « conférence sociale et citoyenne », avec le soutien entre autres de la CFDT.

L'objectif de Macron est d'associer les organisations syndicales à la mise en place de ses « réformes. »

Il va de soi que nous n'avons rien à faire dans une telle conférence. Attachés à la seule défense des intérêts particuliers et collectifs de la classe ouvrière, nous y opposons au contraire notre stricte indépendance.

Dans ces conditions, il nous revient d'expliquer inlassablement à tous les salariés, du privé comme du public, le contenu de la « réforme » des retraites, qui vise pour l'essentiel à faire baisser le montant des pensions et reculer l'âge de départ en retraite.

C'est l'objectif de cet article.

C'est aussi l'objectif que l'Union Départementale poursuit en invitant ses adhérents, ses sympathisants, à une assemblée débat sur les retraites, le 18 juin prochain à 18 h 30, présidée par Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé du secteur des retraites.

L'objectif du gouvernement : baisser le montant des pensions

Malgré les coups extrêmement violents portés contre nos systèmes de retraites, en particulier la contre-réforme Balladur de 1993 avec les passages à 40 ans de cotisations et le calcul sur les 25 meilleures années, malgré tous les coups portés en 2003, 2007, 2010, les retraites en France sont les meil-

leures d'Europe.

Elles représentent aujourd'hui une enveloppe globale de 316 milliards d'euros, soit à peu près 14 % du PIB au bénéfice de 16,1 millions de retraités. L'objectif du gouvernement est de descendre dans un premier temps à 12 % du PIB : c'est le but assigné au régime universel à point qu'il veut mettre en place.

En volume, cela correspondrait à une baisse moyenne du montant des pensions de 15 %. Nous

ne sommes pas les seuls à le dire : Xavier Bertrand - qui préconise pour sa part un relèvement de l'âge de départ à la retraite, explique : « *Le système par points est un piège, une vaste opération hypocrite de baisse généralisée des retraites. Si le gouvernement va au bout de sa logique, dans dix ou vingt ans, les pensions baisseront de 5 à 20 %* » (le JDD, 7 avril 2019).

Un système qui permettrait de baisser drastiquement le mon-

tant des pensions, c'est évidemment la porte ouverte, pour ceux qui en auront les moyens, à la capitalisation qu'attendent tous les assureurs.

Unité public-privé

Le gouvernement explique aujourd'hui que les différences entre les régimes sont injustes et que, pour cette raison, il faudrait tout détruire.

En tant que syndicalistes, ne tombons pas dans le piège.

De plus, toutes les études convergent. Il n'y a pas de différences significatives, à carrière égale, entre les retraites du public et celles du privé.

Prenons l'exemple des retraites du secteur public : non celles-ci ne sont pas supérieures à celles du privé. Une étude de la DREES¹ de juillet 2015 indique que le taux de remplacement médian des salariés du privé (retraites du régime général + complémentaire) est de 73,80 % par rapport à leur dernier salaire. Celui des salariés du public est de 72,10 %.

Montrer du doigt les soi-disant avantages de tel ou tel n'a donc qu'un but : remettre en cause les droits de tous.

La méthode Delevoye : « Moins on en dit, mieux c'est »

Plus de vingt réunions, dont de nombreuses bilatérales entre le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, et les organisations syndicales salariées et patronales, se sont tenues depuis le 10 octobre 2018.

La méthode consiste à entretenir un flou artistique. Tout est esquissé, rien n'est affirmé.

Cela fait un an que le gouverne-

ment ne dévoile rien de précis, rien de concret. M. Delevoye interroge, pose des questions « Qui doit financer les points quand on ne travaille pas ? » ; il interroge sur le devenir de tous les mécanismes de solidarité existants, mais il ne dit rien lui-même. « Moins on en dit, mieux c'est », serait sa devise.

Pour autant, on sait que tout est d'ores et déjà ficelé. Comme il le dit lui-même à l'issue d'un colloque organisé par le Sénat : il ne s'agit pas de revenir sur l'engagement d'un régime universel par points intégral à un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ».

Le calendrier

Le projet de loi devrait être présenté, heureux hasard, cet été – comme les décrets Balladur du 14 août 1993 – pour que la loi puisse être votée avant fin 2019, pour une mise en route en 2025 concernant les assurés nés en 1963. M. Delevoye a indiqué qu'à l'entrée en vigueur de la loi, les droits acquis seraient traduits en pension, puis la somme obtenue transformée en points. Les règles de ce nouveau système auraient donc vocation à s'appliquer intégralement tout de suite, il n'y a donc pas une minute à perdre ! »

La question de l'âge de départ à la retraite

Dans un système à points, l'âge n'intervient pas directement. Jusqu'à présent, MM. Macron et Delevoye étaient sur la même longueur d'onde et affirmaient que l'âge légal de départ à la retraite serait fixé à 62 ans.

Depuis peu, des divergences apparaissent, et le gouvernement parle de reculer l'âge de départ à la retraite. Delevoye fulmine et explique que l'essentiel n'est pas là puisque, quoi qu'il en soit de l'âge légal, il suffira de jouer sur les paramètres (voir plus loin) pour reculer l'âge réel de départ.

De plus, qu'en serait-il des départs anticipés pour longue carrière, qui permet aux salariés réunissant le nombre de trimestres requis de partir dès 60 ans ?

Demain, il n'y aurait plus de trimestres, alors... aucune garantie, voire leur disparition !

Et que dire pour les travailleurs handicapés, qui peuvent aujourd'hui partir dès 56 ans ? Ou pour les services actifs dans la Fonction publique ?

Enfin, dernier élément en date, le gouvernement entend mettre en place un âge de départ qui dépende de l'année de naissance !



Philippe Pihet

¹ DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques — direction de l'administration centrale des ministères sociaux (solidarités et santé, travail, action et comptes publics).

ACTUALITÉS

Ce dernier émet en effet l'idée d'un âge de référence commun à tous les assurés d'une même génération.

Autrement dit, l'âge de liquidation des droits ne serait pas le même pour tenir compte de l'espérance de vie de chaque génération. »

Vers des coefficients de majoration ?

Le gouvernement souhaite mettre en place des coefficients majorant de 3 à 5 % chaque année supplémentaire d'activité à partir de l'âge de référence. Mais selon Delevoye lui-même, « *si tout le monde part à l'âge de référence commun, le système est déséquilibré financièrement* »...

Puisque le système conduit à une chute drastique du montant des pensions, le salarié serait contraint de partir à la retraite le plus tard possible.

Pendant, si l'on vous vire après 50 ans — par plan social ou par rupture conventionnelle — ou si vous faites partie de ces 40 % des assurés qui ne sont plus en activité à la veille de partir à la retraite (maladie, invalidité, chômage, etc.), vous ne pouvez pas reculer votre âge de départ.

t à l'âge de référence, la CPAM cessera de payer la pension d'invalidité, la CAF le paiement de l'AAH, ou Pôle Emploi les indemnités chômage... Les plus fragiles sont une nouvelle fois pénalisés... »

La revalorisation des pensions

M. Delevoye considère que l'indexation sur l'inflation est trop dépendante de la croissance et avance l'idée d'une indexation sur les salaires... mais il s'empresse d'ajouter que « dans ce cas, le coefficient à liquida-

tion (c'est-à-dire la valeur de service du point à la liquidation de la pension de retraite) servi par le système devra être réduit en conséquence... » Autrement dit, en jouant sur les paramètres de paiement des retraites, le gouvernement pourra décider de la réalité de la revalorisation, quoi qu'il en soit de l'évolution constatée des salaires...

Que deviennent les réserves existantes ?

Aujourd'hui, les réserves des caisses de retraite s'élèvent à 126 milliards d'euros, dont 70 milliards pour les seules caisses complémentaires ARRCO - AGIRC.

Ces 70 milliards, ce sont nos cotisations, notre argent. Que deviendraient-ils, si c'est l'État qui devient gestionnaire des retraites ? Ne seraient-ils pas utilisés – et donc détournés – pour compenser les déficits publics ?

Régime universel par point, de quoi parle-t-on ?

Suppression des 42 régimes de retraite existants

Dans le document gouvernemental envoyé aux organisations syndicales fin septembre 2018, il est écrit à la page 16 : « Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants (régime de base et régimes complémentaires) ». **Il s'agit donc bien de détruire ces 42 régimes**

Les deux paramètres d'un régime universel par points : valeur d'achat et valeur de service

La valeur d'achat du point détermine le nombre de points acquis par votre rémunération chaque année.

Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique et, au moment de la liquidation de votre pension, seront multipliés par la valeur de service du point.

Qui va décider de la valeur du point ? Aujourd'hui, nos régimes complémentaires sont gérés paritairement : c'est le conseil d'administration de l'ARRCO/AGIRC qui décide des valeurs d'achat et de service sur le seul critère de l'équilibre financier. Or, sur ce seul critère, la valeur d'achat du point n'a cessé d'augmenter, de sorte qu'à salaire identique, nous avons moins de points d'une année sur l'autre.

Dans le cadre du régime universel, ce serait le gouvernement, à travers peut-être un établissement public, qui déciderait de ces valeurs.

Aujourd'hui, contre les dispositions mêmes du code de la Sécurité sociale, nous n'avons obtenu qu'une revalorisation de 0,3 %.

Et demain ce sera quoi ?

La démographie, les dépenses publiques, les guerres en Afrique, la croissance qui n'est pas au rendez-vous ?

Une baisse mécanique du montant des pensions

Dans un tel système, contrairement à aujourd'hui, plus aucun montant de pension n'est garanti.

Il y a en effet, aujourd'hui, de nombreux mécanismes de solidarité qui permettent de compenser les « accidents » de carrière : périodes de chômage prises en compte dans les trimestres validés, trimestres en plus octroyés aux femmes qui ont eu des enfants.

Le fait, enfin, que le montant de la retraite de base du privé soit calculé sur les 25 meilleures années permet de « neutraliser » jusqu'à 17 ans 1/2 de salaire à temps partiel.

Avec un régime universel par points, le calcul de la pension se ferait sur toute la carrière. La retraite serait donc mécaniquement plus faible.

De plus, ce sont toujours les

mêmes profils qui seraient les plus défavorisés, notamment les femmes aux carrières plus hachées, avec du temps partiel ou des congés parentaux.

Un mot sur les fonctionnaires

Les fonctionnaires d'État dépendent du Code des pen-

sions civiles et militaires. Ils n'ont donc pas de caisse de retraite. Leur statut leur garantit une pension, qui constitue une dette de l'État à leur égard et qui, à ce titre, est inscrite dans le Grand livre de la dette publique.

Détruire le Code des pensions civiles et militaires est non seu-

lement une remise en cause de leur statut, mais nécessairement des services publics qui, s'ils ne sont plus assurés par des fonctionnaires, sont ouverts à la privatisation. Il en est de même pour les territoriaux, les hospitaliers, les cheminots, les électriciens gaziers, etc.

Lié à la question des retraites, le financement de la dépendance

Dominique Libault, ancien Directeur de la Sécurité Sociale, a remis un rapport de 228 pages et de 175 propositions sur la question de la perte d'autonomie.

Il y est notamment question d'un « cinquième risque », qui serait géré à l'échelle territoriale via les Agences régionales de santé (ARS) et chapeauté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Parmi les pistes proposées concernant le financement de ce « cinquième risque » est évoquée l'instauration, d'un pré-

vement qui prendrait la suite de la Contribution au remboursement de la dette sociale, en 2024 (CRDS - ci-dessous).

Laissons la parole à la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité exécutif de l'UCR FO, adoptée à l'unanimité le 5 avril 2019, qui « refuse certaines des pistes de financement envisagées telles que : une nouvelle journée de solidarité pour les salariés, une augmentation de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) à la charge des retraités ou la pérennisation de la CRDS... Le Co-

mité Exécutif s'oppose vivement aux propositions de financer la dépendance par les ressources dégagées d'un durcissement des conditions de départ à la retraite à taux plein en reportant l'âge de la retraite de 62 à 63 ans ou en allongeant la durée de cotisations de 42 à 43 ans. Le Comité Exécutif réitère sa revendication pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale qui, seule, permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire. (...) »

La Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), c'est quoi ?

La Contribution au Remboursement

de la Dette Sociale (CRDS) a été créée par Alain Juppé en 1996, en même temps que la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES).

Soyons clairs, les salariés ont toujours payé leurs cotisations sociales et n'ont donc aucune dette vis-à-vis

de la Sécurité Sociale. Par contre, effectivement, les gouvernements successifs ont permis aux patrons d'être exonérés de milliards d'euros chaque année de cotisations sociales : 50 milliards au bas mot n'ont jamais été compensés à la Sécurité sociale. La CRDS est un impôt de 0,5 % prélevé à la source, sur les mêmes revenus que la CSG – c'est-à-dire à 86 % sur les revenus des salariés. Il faut être la CFDT pour trouver que c'est un impôt juste ! Jusqu'en 2005, la CRDS était la ressource exclusive

de la CADES. Quelques brouilles s'y sont rajoutées depuis.

La CADES est habilitée à contracter des emprunts à l'aide de toute une palette d'instruments financiers spéculatifs à moyens et longs termes. Elle se finance donc auprès des marchés financiers et selon, ses propres rapports d'activité, paie aux banques quelques 3 milliards d'intérêts annuels !

Elle devait avoir une existence temporaire jusqu'en 2014, mais est prolongée jusqu'en 2024.

Aujourd'hui, il est proposé de la rendre pérenne pour financer la perte d'autonomie.

En clair, c'est un impôt qu'on nous pique à nous, salariés, pour rembourser la dette des patrons, en permettant aux marchés financiers d'engranger des milliards d'intérêts !



EN DIRECT DES SYNDICATS

Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) :

Les salariés grévistes de l'Ehpad des Noisetiers s'adressent aux personnels des autres Ehpad de la MFAM

À l'Ehpad¹ des Noisetiers, l'une des 6 maisons de retraites de la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM), la grève du 19/03 dernier la grève a été particulièrement massive puisque la totalité du personnel a participé au débrayage et à la manifestation interprofessionnelle.

Quelques jours après, une réunion a l'initiative de Force Ouvrière a rassemblé une dizaine de salariés de l'établissement qui ont posé la question de « comment faire pour gagner sur nos revendications »

Jacqueline Édouard, déléguée du personnel FO de l'Ehpad nous indique :

« Le débrayage massif du 19 mars nous a permis de nous rassembler, avec d'autres personnels de la mutualité, devant le siège de la MFAM. Ce rassemblement a per-

¹ Établissement d'Hébergement de Personnes âgées dépendantes. Maison de retraite médicalisée

mis de mobiliser et faire réfléchir les salariés. Tous se sont déclarés prêts à poursuivre le mouvement sur plusieurs jours – ce qui est tout à fait exceptionnel dans notre établissement – en lien avec les 5 autres EHPAD de la MFAM.

Nous avons donc décidé de nous adresser aux autres établissements de la mutualité et pour cela le texte suivant a été soumis à tous les personnels des noisetiers pour diffusion à l'ensemble des EHPAD de la MFAM :

« Le 19 mars dernier, la totalité du personnel de l'EHPAD les Noisetiers ont participé au mouvement de grève interprofessionnel appelé par les confédérations CGT, FO, ainsi que la FSU et Solidaires. À l'issue de cette journée, nous nous sommes réunis à l'initiative de FO. Nous avons fait le point de la situation.

Nos revendications principales portent sur :

- la prise en charge des trois jours de carence en cas d'arrêt maladie
- l'embauche en CDI, avant l'été 2019, sur tous les postes vacants suite aux départs non

remplacés

- l'application de la promesse gouvernementale contenue dans le plan 'grand Âge' qui prévoit : 1 salarié pour 1 résident.

Nous devons agir ensemble pour obtenir de la MFAM satisfaction sur nos revendications.

Nous considérons que c'est en bloquant tous les EHPAD que nous serons entendus.

C'est pourquoi, nous faisons la proposition d'organiser avec nos syndicats des journées de grève reconductible, par débrayage de 2 heures chaque jour pour nous permettre de tenir plusieurs jours sans trop impacter sur nos revenus salariaux.

Nous vous appelons à discuter de cette proposition dans vos établissements. ENSEMBLE NOUS GAGNERONS !"

Nous avons donc décidé d'organiser une réunion de représentants de chaque établissement avec les organisations syndicales qui sont d'accord, pour préparer cette grève. »



9 mai 2019 : GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La FGF-FO appelle à la grève dans la Fonction publique

Le Bureau fédéral de la FGF-FO, avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique de l'État regroupant tous les ministères, appelle les 2,3 millions de fonctionnaires et agents publics de l'État à faire grève et manifester le 09 mai 2019.

Opposée au projet de loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause le Statut général des fonctionnaires, l'égalité des droits des agents et des usagers ainsi que l'accessibilité aux services publics, la FGF-FO entend défendre

une fonction publique porteuse des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Cette loi, matrice de toutes les réformes et des lois Blanquer et Santé, est l'outil d'Action Publique 2022 pour supprimer des postes.

Le 9 mai 2019 n'est que le début d'un combat que Force Ouvrière mènera pour le retrait du projet de loi, notamment tout au long de la discussion parlementaire.

Dans le même temps, la FGF-FO soutiendra toutes les actions, dans

tous les secteurs professionnels, menées par l'ensemble des syndicats dans les 3 versants (État, territorial et hospitalier) de la fonction publique.

D'ores et déjà, les douanes, l'enseignement et les finances publiques sont mobilisés et en grève.

Ensemble nous devons construire un rapport de force à même de faire reculer le gouvernement, notamment en bloquant l'économie!

Paris, le 02 avril 2019

Enseignants

La mobilisation contre la loi Blanquer ne faiblit pas

Les vacances scolaires n'auront pas entamé la détermination des enseignants à obtenir le retrait de la loi Blanquer. Partie des écoles primaires, la lame de fond a gagné les établissements du second degré. Face au rejet que suscite son projet, complètement déstabilisé, le ministre a dans un premier temps joué la carte de la mauvaise foi, en prétendant dans la presse que les syndicats, notamment Force Ouvrière, propageaient « un festival de bobards », puis la carte des pressions et des intimidations, allant jusqu'à brandir les sanctions à l'encontre des professeurs qui expriment leur opposition.

Mais les réunions syndicales, les réunions publiques, les rassemblements continuent à se tenir.

Les parents désormais informés du contenu réactionnaire de la loi « école de la confiance » rédigent et diffusent à leur tour des tracts.

Les enseignants du Maine-et-Loire se sont quittés, le 4 avril, veille des vacances scolaire, sur l'important succès de la manifestation qui a vu plusieurs milliers de parents et d'enseignants manifester en Maine et Loire, et notamment à Angers.

Réunis à quelques 400 en assemblée générale, ils se sont alors don-

né rendez-vous le 23 avril, jour de la rentrée.

Les organisations syndicales et des grévistes se retrouvaient donc ce 23 avril pour faire le point et préparer les échéances.

Les quelque 50 participants, s'ils constatent que les grévistes, ce 23 avril, sont peu nombreux, s'accordent sur le fait que la colère des enseignants est profonde, qu'ils rejettent massivement la loi Blanquer, et que les parents les soutiennent.

Tous se sont félicités de la puissante manifestation du 13 avril, en pleines vacances scolaires, qui a réuni plusieurs centaines d'enseignants et de parents (largement plus d'un millier), qui défilaient par écoles, souvent avec les enfants, avec leurs banderoles et les drapeaux des syndicats.

Ils ont aussi pris connaissance des différentes mobilisations, dans tout le pays. Ils ont fait le tour des initiatives prises dans une dizaine de secteurs scolaires pendant les vacances.

Les participants ont convenu de se saisir du 9 mai, journée intersyndicale de grève dans la fonction publique, pour mobiliser les enseignants contre la loi Blanquer, en particulier en préparant les assem-

blées générales dans les secteurs scolaires.

« Ce n'est pas une journée de grève, même massive, qui fera reculer Macron », dit un instituteur. « Oui, mais le 9, toutes les zones auront repris, c'est à ce moment-là que nous devons montrer la puissance de notre mouvement, et décider de reconduire la grève si on en a les moyens » dit une enseignante.

La secrétaire du SNUDI-FO propose : « si ce que nous voulons, c'est poser la question de la reconduction, il faut que le 9 au matin nous ayons réuni les AG de secteurs, et que nous rassemblions les représentants en AG départementale ». « Dans ce cas, il faut que les AG se tiennent le matin, et que la manif soit convoquée l'après-midi » affirme un participant, qui insiste : « il faut que ce soit cela qui s'impose dans l'intersyndicale de tout à l'heure ».

En effet, le 9 mai est appelé par une intersyndicale plus « large » et qui regroupe des syndicats qui n'appellent pas au combat contre la loi Blanquer.

Un appel des organisations syndicales et des présents est adopté, pour préparer les AG et la manifestation du 9 mai.

Comité Confédéral National 27 & 28 /03

Extraits de la résolution définitive

Le CCN considère que la crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics...

Défendre les droits des salariés

... Le CCN dénonce la méthode des concertations qui viserait à légitimer les réformes régressives par la présence des organisations syndicales sans pour autant prendre en compte leurs revendications.

Le CCN réaffirme que le progrès social ne peut être que fondé sur la négociation collective libre et sans contrainte, et la prise en compte des revendications portées par le syndicat. Celles-ci ont été adressées tant au gouvernement qu'au patronat dans le cadre du 19 mars.

À ce titre, le CCN renouvelle sa revendication du rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, des moyens de représentation et de défense des droits des salariés, et de l'annulation des mesures facilitant les licenciements collectifs et individuels. C'est pourquoi le CCN revendique l'abrogation des loi et ordonnances travail...

Le CCN appelle les syndicats FO à tenir les réunions d'instances, de délégués et à organiser les assemblées générales pour porter les revendications et préparer les conditions d'une mobilisation interprofessionnelle pour les faire aboutir.

Hausse générale des salaires, pensions et minima sociaux

Face à la perte de pouvoir d'achat que les salariés du privé comme du public subissent depuis de nombreuses années et face à la situation de pauvreté à laquelle sont réduites de trop nombreux salariés, actifs et retraités, et leurs familles, le CCN revendique prioritairement une augmentation générale des salaires et de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires, une revalorisation des pensions indexées sur l'augmentation des salaires, minima sociaux.

Le CCN revendique l'abandon total de l'augmentation de la hausse de la CSG de 1,7 point à l'encontre des retraités.

... Le CCN renouvelle sa revendication d'une revalorisation significative du SMIC à hauteur de 1 450 euros nets mensuels, soit 80 % du salaire médian et appelle à la tenue de négociations de branche afin de relever l'ensemble des grilles, et de façon immédiate celles comportant des coefficients inférieurs au SMIC.

Défendre notre modèle social : ce que nous avons gagné, ne le perdons pas !

... FO appelle depuis longtemps à ce que cesse l'enchaînement sans fin des « contre réformes » de l'État et de la Fonction publique, essentiellement guidées par la réduction de la dépense publique. Le CCN condamne les politiques publiques menées ces dernières années aussi bien en termes de suppressions d'emplois, de fermetures de sites, ou des abandons de missions... Le CCN dénonce le choix de la confrontation plutôt que de la négociation en imposant une nouvelle réforme régressive malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales...

Le CCN soutient les actions des personnels de la DGFIP engagées depuis des semaines contre la réforme... présentée par le ministre et la création d'agences comptables qui mettraient fin à la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

De même, le CCN exige le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 ». Celui-ci est synonyme de fermetures de lits de maternité, de chirurgie, de regroupement de services des urgences, avec pour conséquences la diminution des effectifs et l'aggravation des conditions de travail des agents hospitaliers et une réduction importante de l'offre de soin pour les usagers.

Le CCN apporte tout son soutien aux personnels de l'Éducation nationale mobilisés pour obtenir le retrait de loi dite « Ecole de la confiance ». Le CCN fait sienne cette revendication, cette loi étant une déclinaison du projet de la loi de transformation de la Fonction publique.

Le CCN rejette l'accélération de la mise en œuvre de la territorialisation de l'Éducation nationale et la volonté gouvernementale de remettre en cause notamment l'école communale et l'école maternelle...

Le CCN apporte son soutien aux fédérations et syndicats FO de la Fonction publique pour le maintien du statut général et des statuts particuliers.

Concernant la SNCF, le CCN dénonce entre autres les fermetures de gares et de lignes SNCF qui ne font qu'aggraver la désertification de nos territoires. Le CCN refuse l'ouverture à la concurrence et la fin de l'embauche au statut au 1er janvier 2020...

D'autre part, le CCN condamne toutes les manœuvres qui organisent la privatisation d'entreprises publiques (ou la réduction de parts détenues) : ADP au travers de la loi PACTE, la Française des jeux, et ENGIE

La sécurité sociale

Le CCN rappelle qu'il défend les principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé...

Le CCN demeure ainsi opposé au mouvement continu de transfert du financement vers la CSG au détriment de la cotisation sociale, dont le corollaire est l'étatisation de la Sécurité sociale, la mise à l'écart des représentants des travailleurs et la soumission des droits des assurés et des allocataires aux politiques d'austérité budgétaire. Le CCN exige le retour au financement intégral de la sécurité sociale par les cotisations sociales et l'abrogation de toutes les mesures d'exonération de cotisations patronales. Le CCN exige le retrait de la CSG supportée par tous les retraités...

L'assurance chômage

... Le CCN dénonce les ingérences multiples et répétées du gouvernement, à commencer par la lettre de cadrage visant à corseter la négociation dans l'objectif de réduire les droits. L'ingérence gouvernementale a pour conséquences une fragilisation du régime d'indemnisation de Pôle emploi, notamment au travers du plan de réduction des effectifs annoncés.

Le CCN s'oppose à ce que le régime passe sous la coupe des pouvoirs publics et entend défendre ici encore la solidarité fondée sur le salaire différé et le paritarisme de gestion... Le CCN confirme son opposition à la baisse des droits des chômeurs, dont les cadres. Il souligne tout particulièrement son attachement au maintien intégral du complément des revenus

pour les salariés ayant une activité réduite ou maintenue, notamment des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur...

Les retraites

Le CCN affirme la détermination de FO à défendre la retraite par répartition garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites.

C'est pourquoi le CCN réaffirme l'opposition de FO à un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pensions sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour ceux qui en auront les moyens.

Le CCN rejette toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, comme il dénonce et rejette toute volonté du gouvernement d'allonger la durée d'activité ou d'inciter à retarder l'âge de départ, soi-disant pour financer la dépendance. Le CCN rappelle que ce risque doit être pris en charge par la sécurité sociale et financé par une cotisation sur l'ensemble des revenus, y compris ceux de capitaux.

Le CCN n'est nullement dupe de l'opération dite de concertation engagée par le gouvernement pour tenter d'associer les organisations syndicales à son projet. FO ne sera la caution d'aucune remise en cause des droits à la retraite. C'est pourquoi le CCN mandate le Bureau confédéral pour exiger du Premier ministre qu'il mette fin à la concertation, publie son projet et entende les revendications de la confédération. Si le gouvernement refuse, la Confédération quittera les concertations.

Le CCN mandate le Bureau confédéral et la Commission exécutive pour lancer une campagne d'information nationale en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de Force Ouvrière. Cette campagne d'information et de mobilisation, à l'initiative des syndicats FO, aura pour point d'orgue un rassemblement national en juin ou septembre en fonction du calendrier gouvernemental, dans l'objectif de préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental. Le CCN mandate le BC pour informer toutes les confédérations de cette initiative et de ses objectifs.

Vive la sécurité sociale solidaire et la justice fiscale

Le CCN tient à dénoncer le discours ambiant qui tend depuis de trop nombreuses années à faire porter sur les individus et les systèmes de sécurité sociale la responsabilité de l'échec des politiques économiques à éliminer le chômage de masse et assurer une redistribution égalitaire des richesses.

Le CCN affirme que dès que l'on garantirait un vrai travail avec un vrai salaire, autrement dit un emploi à temps plein pérenne, en CDI, dès l'entrée dans la vie active et tout au long de la vie active, l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale serait assuré. FO revendique la responsabilité qu'elle a prise dans la construction et la gestion paritaire du système de protection sociale collective français. La sécurité sociale, les systèmes de retraite, l'assurance chômage ont rempli leur office, malgré un contexte économique largement dégradé, dont ils ne sont en rien responsables. FO demeure attachée au financement appuyé sur le salaire différé et à la gestion fondée sur le paritarisme, et conteste les réformes qui ont été mises en œuvre depuis plusieurs années et telles que poursuivies.

FO conteste de longue date une fiscalité de plus en plus assise sur l'impôt indirect — les taxes — et revendique une refondation de l'impôt progressif, afin de revenir une « répartition égale entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » comme l'avaient inscrit les révolutionnaires de 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Libres, indépendants et revendicatifs

Le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse et du droit de manifester, et soutient l'action des travailleurs et de

leurs syndicats libres dans le monde pour défendre ces droits essentiels.

Le CCN condamne toutes les violences et la répression mise en œuvre par le gouvernement contre les manifestations et les manifestants. Le CCN condamne la multiplication des pressions et intimidations dans les entreprises et administrations contre les salariés et les militants syndicaux. Le CCN condamne la loi dite « anti-casseurs » qui remet en cause la liberté de manifester qui est une des libertés démocratiques fondamentales. Cette loi est un dangereux précédent visant la capacité des organisations syndicales à agir et la capacité des salariés à revendiquer. C'est une loi anti démocratique. Le CCN condamne aussi la proposition de loi visant à suspendre les droits au RSA pour les personnes qui se rendent coupables d'exactions lors des manifestations. ...

La force du nombre par le développement syndical

L'histoire lointaine comme plus récente démontre que seul le rapport de forces permet de faire aboutir les revendications. Cela suppose de développer nos implantations syndicales, là où elles existent et partout où nous ne sommes pas encore. Le CCN entend conforter la place des UD, leurs missions, à commencer par celle d'unir, de représenter les syndicats dans le cadre confédéral, et d'être au plus près des adhérents, des salariés.

Aujourd'hui, face à l'extension des possibilités de négociation par les CSE en l'absence de délégués syndicaux ouverte par les ordonnances travail, les UD avec leurs UL ont une place essentielle pour le développement et y faire barrage. Le CCN mandate le Bureau confédéral afin de tout mettre en œuvre pour soutenir le développement syndical, dans le privé comme dans le public, car reconnu nécessairement comme la priorité des priorités.





Un 1^{er} mai revendicatif, combatif. Pour le progrès social, la Paix, la solidarité internationale

Depuis plusieurs mois, avec détermination, souvent dans l'unité, les salariés du privé comme du public, retraités, étudiants et lycéens, se dressent contre la politique antisociale du gouvernement.

Ainsi, dans la dernière période et pour ne citer qu'eux, enseignants et parents d'élèves se mobilisent contre la destruction de l'école, les salariés de la DGFIP contre la destruction/privatisation de l'administration des finances publiques, les étudiants et lycéens contre les contre-réformes qui accentuent la sélection, y compris financière, les fonctionnaires hospitaliers contre la destruction de l'hôpital, les retraités pour leur pouvoir d'achat, contre l'augmentation de la CSG...

Les salariés, les jeunes se mobilisent contre les destructions de l'environnement et le réchauffement climatique conséquences de la recherche du profit maximum, comme ils se mobilisent contre la volonté de destruction de nos acquis sociaux et des services publics.

Semaine après semaine, les gilets jaunes expriment des revendications qui pour beaucoup, recourent celles que nos organisations syndicales portent. Leur mobilisation est aussi le symptôme du refus de la politique antisociale du gouvernement.

Face à ces mobilisations, le gouvernement déploie la répression policière et fait voter une loi qui remet gravement en cause le droit de manifester! Discrédités, affolés par une crise qui s'approfondit, par une révolte qu'ils ne parviennent pas à briser, à faire refluer, Macron et son gouvernement cherchent à nous terroriser.

Face à ces mobilisations, la réponse du gouvernement est le mépris, la mise en place d'un « grand débat, » marchepied publicitaire au Président des riches pour tenter de nous vendre sa politique. C'est que Macron entend poursuivre, coûte que coûte, sa politique destructrice au compte du capital. Les retraites en particulier doivent y passer. Et il est aujourd'hui question de nous supprimer, encore une fois, un jour férié.

Or à l'inverse des choix politiques actuels, il est urgent de satisfaire nos revendications :

- ▶ Abrogation de la loi « Anti-Casseurs » et fin de toutes les poursuites judiciaires
- ▶ Revalorisation des salaires du privé et du public, des minimas sociaux et des pensions,
- ▶ Retrait du projet de réforme des retraites
- ▶ Arrêt des suppressions d'emploi et de la fermeture des services publics, développement de services publics de qualité sur tout le territoire
- ▶ Des emplois de qualité, en CDI ou sous statut pour combattre l'emploi précaire et sous-payé!
- ▶ Abrogation de la loi Travail et des ordonnances, destructrices du droit syndical dans l'entreprise
- ▶ Reconquête d'une sécurité sociale assise sur les cotisations sociales
- ▶ Permettre la réussite de tous les jeunes et l'accès à un haut niveau de qualification à tous, à un enseignement gratuit et sans restriction de nationalité.

Ce 1er mai, nous exprimerons notre solidarité internationaliste avec tous les travailleurs qui, partout dans le monde, vont s'exprimer, se mobiliser pour faire entendre leurs revendications, leurs exigences pour la paix, le progrès social, pour vivre dignement...

TOUS ENSEMBLE AUX MANIFESTATIONS UNITAIRES MERCREDI 1^{ER} MAI

Manifestations intersyndicales du premier mai :

Angers :
Place Imbach
10 h 30

Cholet
Place Travot
10 h 30

Saumur :
Place Bilange
11 h 00

Segré
Place du Port
10 h 30